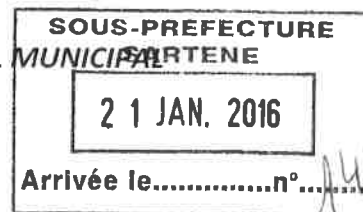


**DELIBERATION N° 03/2016**

Séance du 16 janvier 2016



**OBJET : DEMATERIALISATION DES ARCHIVES DE LA MAIRIE - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Nombre de membres : **10**  
 Afférents au conseil : **10**  
 En exercice : **10**

Date de la convocation : 05/01/2016  
 Date d'affichage : 05/01/2016  
 Ayant délibéré : 9      Votés Pour : 9  
 Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le seize janvier à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de sauvegarder les archives de la Mairie (dont certaines sont en mauvais état de conservation) en les dématérialisant ; le processus de sauvegarde se décomposerait ainsi : enlèvement des archives, préparation et numérisation des documents, traitement et d'amélioration des documents, indexation et intégration des documents dans le logiciel ZEENDOC, livraison des images brutes sur disque dur ou DVD, restitution des images numérisées sur site.

Ces archives concernent notamment l'état civil, l'urbanisme, les délibérations etc...

- **Considérant** la volonté de la Commune de s'engager dans un processus de sauvegarde de ses archives.
- **Considérant** la solution de dématérialisation qui permet une conservation définitive des archives et leur consultation simplifiée et rapide.

La Commune a décidé de faire appel à la société COPIE CONFORME qui a établi un chiffrage détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis. Le montant hors taxe de cette opération s'élève à la somme de 13 949,00 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	80 %	11 159,20 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	2 789,80
	TVA 20 %	2 789,80 €
		<hr/> 5 579,60 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>16 738,80 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de services.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 31/01/2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

